



AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT
4 E chemin de Malacher – 38240 MEYLAN
04 76 40 19 19 – meylan@avenirepatrimoine.com

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT
SARL au capital de 4.040 € - RCS Grenoble 501262620 – APE 6622Z
N° de TVA Intracommunautaire : FR73501262620
4^E Chemin de Malacher, 38240 MEYLAN
[**meylan@avenirepatrimoine.com**](mailto:meylan@avenirepatrimoine.com)
[**www.avenirepatrimoine.com**](http://www.avenirepatrimoine.com)
Tel : 04.76.40.19.19

VOTRE AGENCE CONSEIL

Avenir & Patrimoine Investissement réalise du **CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE**.

Notre mission est de vous accompagner dans tous vos projets de vie avec engagement, expertise, transparence et indépendance.

Nous œuvrons ainsi avec actualisation transversale et régulière de nos connaissances pour :

- **Protéger** vos revenus et votre famille en cas d'accident ou d'imprévu,
- **Assurer** vos biens et vos dettes,
- **Sélectionner** et financer vos projets financiers et immobiliers,
- **Préparer** votre retraite, épargner,
- **Transmettre** votre patrimoine dans les meilleures conditions.

Notre promesse est de sélectionner des solutions et produits adaptés aux besoins des particuliers et dirigeants d'entreprise.

Notre expertise et nos services sont basés sur :

- Une écoute attentive de votre situation et une analyse globale de vos besoins et objectifs personnels,
- Une sélection objective de solutions et produits adaptés
- Une relation personnalisée sur le long terme.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Notre agence est immatriculée au **Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)** sous le n° **08 042 632** (www.orias.fr) au titre des activités suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)**, conseil effectué de manière **non indépendante** au sens de l'article 325-5 du RGAMF et enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseillers Financiers (ANACOFI-CIF) sous le numéro **E003699**, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - <https://www.amf-france.org/fr>. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

- **IAS (Intermédiaire en Assurance ou réassurance)** en tant que **courtier de catégorie B**. Nous n'avons pas d'obligation contractuelle à travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. L'activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - <https://acpr.banque-france.fr/>

- **IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement)** en tant que Mandataire de la S.A.R.L. AVICAP, **située** 1 allée des Centaurées 38240 MEYLAN et immatriculée au RCS Grenoble sous le n°445 275 542.



AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT
4 E chemin de Malacher – 38240 MEYLAN
04 76 40 19 19 – meylan@aveniretrpatrimoine.com

- **Conseil Indépendant sur les contrats de crédit immobilier**, portant sur une large gamme de produits disponibles sur le marché, avec perception d'honoraires sur ce service seul.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 04 Place Budapest – 75436 PARIS Cedex 09 - <https://acpr.banque-france.fr/>. Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

- **Agent immobilier** autorisé par carte de transaction n°3801 2018 000 026 871, sans détention de fonds (CCI de Grenoble). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière souscrite auprès de MMA-IARD Assurances Mutuelles sous le numéro 114240090 couvrant ses diverses activités :

Montant par sinistre :	CIF	IAS	IOBSP	IMMOBILIER
Responsabilité Civile	2.500.000 €	3.000.000 €	2.500.000 €	2.000.000 €
Garantie Financière	Sans objet	115.000 €	115.000 €	110.000 €

Notre société s'est engagée à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur <https://www.anacofi-cif.fr/>

CRITERES DE DURABILITE (ESG)

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) permettent de mesurer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme des entreprises. Ces critères sont associés à un certain nombre de bonnes ou de mauvaises pratiques à éviter dont voici quelques exemples :

- **Critères Environnementaux** : bilan carbone, stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, consommation énergétique, gestion des déchets et valorisation, prévention des impacts sur la biodiversité (rejets polluants par exemple), etc.
- **Critères Sociaux** : parité, inclusivité des minorités et handicaps, respect du Droit du Travail, qualité du dialogue avec les parties prenantes, formation des collaborateurs, sécurité au travail, etc.
- **Critères de Gouvernance** : prise en compte de l'avis des parties prenantes dans la direction de l'entreprise, vérification des comptes par un tiers, diversité au sein du conseil d'administration, transparence des salaires, lutte contre la corruption, etc.

Selon votre profil de risque et souhaits exprimés dans la Fiche Connaissance Client (KYC) sur les caractéristiques de votre investissement, notre cabinet sera en mesure de vous proposer des instruments financiers prenant en compte un ou plusieurs de ces facteurs de durabilité, afin de répondre à vos attentes en matière d'investissement durable.

CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES

Les informations que nous recueillons sont enregistrées dans des fichiers informatisés par Monsieur Médéric JAMBON, et font l'objet d'un traitement informatique destiné à établir un diagnostic de votre situation patrimoniale et répondre aux missions confiées dans le cadre de nos différentes activités professionnelles.

Elles sont conservées au minimum 5 ans à compter de l'extinction de la relation contractuelle et sont destinées aux conseillers, conformément à leurs attributions internes, et aux partenaires habituels du conseil en gestion de patrimoine habilités à recueillir certaines de ces informations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant notre cabinet **Avenir & Patrimoine Investissement** : par mail (meylan@aveniretrpatrimoine.com) ou par courrier (4^E chemin de Malacher, 38240 MEYLAN) à l'attention de Monsieur Médéric JAMBON Responsable du Cabinet et DPO. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ENVIRONNEMENT ET PARTENAIRES

Notre Cabinet à taille humaine s'inscrit dans sur **une relation humaine durable, reposant sur une solide confiance**. Nous avons vocation à accompagner un nombre de clients limité, généralement issus de recommandations, au travers d'une **offre sélective de partenaires partageant notre vision du métier** :

	Nom	Types de produit
Banques	BANQUE POSTALE – BNP BANQUE RHONE ALPES – LCL – AXA BANQUE GROUPE BANQUE POPULAIRE – GROUPE CAISSE D'EPARGNE- GROUPE CREDIT AGRICOLE – GROUPE CREDIT DU NORD – SOCIETE GENERALE – BANQUE PALATINE...	Crédit Immobilier
Compagnies d'assurance françaises	GENERALI – CARDIF – SWISSLIFE – AVIVA – VIE PLUS – MMA – UNEP – UAF LIFE – AXA THEMA – AGEAS - APRIL – METLIFE...	Assurances vie Retraite : PERP/Madelin Contrats de Capitalisation PEA et PEP assurances Prévoyance privée et pro
Immobilier (Direct/Indirect)	VALORISSIMO – COGEDIM- REFERENCE PIERRE – ANJALYS – CAPELLI – LE REVENU PIERRE – VINCI- FIDEXI – PERL PRIMONIAL – PERIAL – VOISIN – LA FRANCAISE AM – SOFIDY - INTERGESTION – URBAN PREMIUM, FONCIERES ET TERRITOIRES – NORMA CAPITAL- IROKO...	Résidence principale ou Investissement Locatif, Nue-propriété, LMP/LMNP, Pinel, Malraux, Déficit foncier SCPI, OPCI, SCI, etc.
Diversification de patrimoine /Réduction IR	INOCAP – 123 VENTURE - ALTO INVEST - MCAPITAL PARTNERS - SIGMA GESTION – ACG – CALAO FINANCE – APICAP -VATEL CAPITAL – INTER INVEST – ADEQUITY- FRANCE VALLEY BMEDIA – APLUS FINANCES...	FIP, FCPI, Mandat PME Groupement Forestier SOFICA

-Liste non-exhaustive : les noms des autres compagnies partenaires seront communiqués sur simple demande.

Ces offres pourront être mises en place uniquement après avoir :

- **recueilli les informations nécessaires à une parfaite connaissance de votre situation patrimoniale, de votre profil d'investisseur et de vos objectifs.**
- **régulariser une lettre de mission et/ou fiche conseil en assurances**, reprenant vos objectifs et les points sur lesquels nous porterons notre réflexion et nos recherches de solutions adaptées.

Nos convictions et notre environnement peuvent nous amener à travailler en synergie avec vos conseils habituels (notaires, experts comptables, avocats). Dans le cas contraire, nous sommes à même de vous présenter des professionnels reconnus selon la problématique ou champ de compétence rencontrés.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU CABINET

Notre mode de rémunération découle de nos différentes missions et activités, et de notre statut de Conseiller Non indépendant, de la manière suivante :

VENTE / GESTION

COMMISSIONS (#1)

- **Assurance vie / Epargne retraite / Placements :**
 0 à 5% des frais d'entrée (#2)
 0,2% à 1,5% des frais de gestion annuels (#2)
- **Prévoyance et santé :**
 5 à 30% selon compagnies et produits
- **Immobilier Direct (Ancien ou neuf) :**
 0 à 7% HT du bien, selon mandats
- **Immobilier Indirect (SCPI) :**
 5 à 6% du montant souscrit
- **Prêt Immobilier pour les particuliers,
 Prêt à la consommation / regroupement :**
 0 à 1% du montant emprunté (voir FISE)
- **Prêt immobilier pour les professionnels :**
 0 à 1% du montant emprunté

CONSEIL

HONORAIRES

- **Consultation de Conseil :** 50 € HT/h (TVA 20%)
- **Bilan patrimonial simplifié :** 300 € HT (TVA 20%)
- **Audit complet :** forfait selon montant du patrimoine
- **Lettre de mission :** 800 € HT ou forfait selon montant brut du patrimoine géré (TVA 20%)
- **Prestation de suivi patrimonial :** jusqu'à 400€HT/an (TVA 20%). *(Reporting et veille personnalisée, Assistance téléphonique, 1 à 4 RDV de suivi/an).*
- **Courtage d'assurance de prêt* :** forfait de 150€ à 750€ HT selon nature du contrat.
- **Courtage en prêt immobilier* pour les particuliers, professionnels et sociétés :** 1% du montant du prêt, avec un minimum de 1 000€ et plafonné à 10.000€ HT
- **Conseil indépendant en financement (prêt et assurance) :** 1% du montant du prêt avec un minimum de 500€ et plafonné à 5.000 € HT (TVA 20%)

Une information plus précise sera fournie ultérieurement au titre de l'accompagnement client et en fonction des missions développées (Conseil, Assurance, IOBSP...).

(#1) Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré. Le détail de la rémunération du conseiller par commission, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations.

(#2) Le conseiller non-indépendant est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion annuels du contrat et des supports financiers. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis

Nous ne pouvons recevoir aucun fonds, effets ou valeurs autres que ceux destinés à rémunérer nos activités.

*Exonération TVA selon article 261-C-1^{er} a du Code Général des Impôts.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers distribués par ses partenaires avec lesquels le cabinet entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques ou contractuels.

MODES DE COMMUNICATION

Les modes de communication utilisés par le Cabinet sont :

- Les courriers et/ou mails pour tous les documents contractuels,
- Le téléphone et les mails pour l'échange d'informations et pour certains points d'activité,
- La Visio ou le téléphone en cas rendez-vous distanciel.
- Les téléphones portables pour la signature électronique de documents contractuels qui le prévoit.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Pour toute réclamation (Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 09 mai 2022), nous pouvons être contactés selon les modalités suivantes :

- **Par courrier** : Avenir & Patrimoine Investissement, 4 E chemin de Malacher, 38240 MEYLAN
- **Par téléphone** : 04.76.40.19.19
- **Par mail** : meylan@avenirepatrimoine.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- **Dix jours ouvrables maximum** à compter de l'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse vous est apportée dans ce délai ;
- **Deux mois maximum** entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de notre réponse sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, vous pouvez également saisir les médiateurs suivants :

-Litige Consommateur / Cabinet : Médiateur de l'ANACOFI : 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

-Litige Consommateur / Activité CIF : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : 17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02. Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

-Litige Consommateur / Activité Assurances : Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS Cedex 09 Site Internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

-Litige Consommateur / Activités IOBSP et Immobilier : Médiateur de la consommation ANM Conso, 2 rue de Colmar – 94300 VINCENNES. Site Internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>



AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT
4 E chemin de Malacher – 38240 MEYLAN
04 76 40 19 19 – meylan@avenirepatrimoine.com

Je/Nous soussigné(e)(s),..... accepte/ons :

OUI - NON

De transmettre mes informations personnelles à AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT dans le but de l'étude de mon dossier.

OUI - NON

De transmettre mes informations personnelles à AVENIR & PATRIMOINE INVESTISSEMENT dans le but de recevoir des offres/communications commerciales.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.

Fait à MEYLAN le :/...../2024

SIGNATURES :

Votre conseiller :
M. JAMBON Médéric
Gérant

Les clients :